



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

marché de l'art

Question écrite n° 69135

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le rapport publié par M. Quemini qui dresse un constat particulièrement alarmant sur la place des artistes français sur le marché de l'art contemporain, tant dans les foires, les salons que les musées. Il constate une sous-représentation des artistes français. En outre, peu d'artistes vivants sont exposés ou vendus. Il souhaite savoir ce que cette situation lui inspire et les dispositions envisagées pour y remédier.

## Texte de la réponse

Le rapport du sociologue Alain Quemini fait suite à une commande de la direction de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères (DGCID) visant à apprécier la place de la France dans le domaine de la création plastique contemporaine et à alimenter la réflexion sur les améliorations envisageables. Ce rapport met en lumière des problèmes dont l'origine est ancienne et confirme la nécessité d'une collaboration étroite entre le ministère de la culture et de la communication (et au premier chef la direction des arts plastiques), le ministère des affaires étrangères et les milieux professionnels concernés. Le ministère des affaires étrangères envisage de mettre en place, en liaison avec le ministère de la culture et de la communication, un groupe d'experts dont la mission sera de contribuer à redéfinir une stratégie internationale dans un contexte de « globalisation » toujours plus important, stratégie dans laquelle les services et établissements culturels français à l'étranger, ainsi que l'AFAA, auront toute leur place. D'ores et déjà, à partir de 2002 et à la demande du ministère des affaires étrangères et du ministère de la culture et de la communication, l'AFAA concentrera son action de promotion de l'art contemporain sur quelques pays cibles et événements, notamment la biennale d'architecture de Venise, la biennale de Sao Paulo, la Documenta de Kassel 2002 et les Etats-Unis. L'application de cette mesure, qui est expressément préconisée par le rapport Quemini, est prévue dans la programmation de l'association pour l'an prochain. Par ailleurs, un travail avec les professionnels a été entamé et une première rencontre organisée avec des représentants des galeries d'art françaises. Afin d'assurer une meilleure coordination de l'action des galeries spécialisées dans l'art contemporain, la mise en place d'un sous-comité des galeries intéressées au sein du comité des galeries a été décidée. De plus, la DGCID interviendra auprès de la COFACE afin de sensibiliser à la prestation d'aides à la participation aux foires internationales mieux calibrées. Dans cette perspective, un dossier technique sera constitué avec l'aide du comité des galeries. Enfin, il a été convenu de concentrer sur la période de la FIAC les invitations de décideurs, partenaires et collectionneurs étrangers. La nécessité d'un accueil personnalisé et de haute qualité, préparé par les services culturels et suivi à Paris de manière appropriée, est reconnue par tous. En vue d'un renforcement de ce qui se fait déjà avec la FIAC, un inventaire des moyens disponibles (ou mobilisables) et la définition d'une stratégie pour 2002 est en cours d'élaboration avec la direction de la FIAC.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69135

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 novembre 2001, page 6547

**Réponse publiée le :** 21 janvier 2002, page 273